

AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

2020-2021-2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval.

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole* (L.Q. 2020, chapitre 7) et à l'article 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., chapitre F-2.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, déposé le 6 septembre 2019 pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole* (LQ 2020, chapitre 7) afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2020 du Manuel d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*.
2. L'ensemble de ces modifications ont été effectuées au moyen d'un certificat global et elles auront effet à compter du 1^{er} janvier 2021;
3. Aucune demande de révision ne peut être formulée ni aucun recours en cassation ou en nullité exercé à l'égard de ces modifications.

Donnée à Saint-Zéphirin-de-Courval, ce 16^e jour de décembre 2020.



Hélène Chassé
Directrice générale & secr. –trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, HÉLÈNE CHASSÉ, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'AVIS PUBLIC – MODIFICATION RÔLE D'ÉVALUATION exercices 2020, 2021 et 2022 CERTIFICAT GLOBAL LOI 48, en affichant à chacun des endroits prescrits de la municipalité (bureau municipal et page web), le 16 décembre 2020, entre 13h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2020.

Hélène Chassé

Hélène Chassé, g.m.a
Directrice générale / Secr.trés.

